

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MAI 2024

Date de la convocation : 07 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Étaient présents : M. DELIGNY, Mme DREUX, M. JOUAN, Mme BOILLE, M. CHAUVEAU, M. MASSÉ, M. CORSET, Mr BEHAEGEL, M. RAYMOND, M. GOMMENDY, Mme CADIEU, Mme BARRÉ.

Absent(es) :

Mme LE GAC

Mme FOURNY donne procuration à Mme Dreux.

Mr BARRÉ a été élue secrétaire à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil du 28 mars 2024.

M. Le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Dégrèvement de la facture d'eau de Mme CHEVREAU
- Dégrèvement de la facture d'eau de Mr MEZEN et Mme Lamoureux

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

DECISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal de Rouziers de Touraine en date du 18 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Mr Le Maire accepte un don par chèque de 50.00€ pour la stérilisation d'un chat prise en charge par la commune
- Mr Le Maire renonce au droit de préemption urbain concernant le terrain à bâtir appartenant à Mr FABRE Alain au 2 place du général Leclerc.

DEMANDE DE DEGREVEMENTS FACTURE D'EAU

Mr Le Maire présente les demandes de dégrèvement reçues de Mme CHEVREAU ainsi que Mr MEZEN et Mme Lamoureux, à la suite de fuites d'eau importantes hors assainissement.

- Concernant la demande de dégrèvement de la facture d'eau de Mme Chevreau : le règlement autorise un dégrèvement tenant compte de la moyenne de consommation des 3 dernières années.
Après calcul, Mme Chevreau paiera 46m³
- Concernant la demande de dégrèvement de la facture d'eau de Mr Mezen et Mme Lamoureux, la même règle s'applique.
Après calcul, ils paieront 275 m³.

Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés les demandes de dégrèvements présentées.

NUMEROS DE VOIRIE RUE DE LA PIETRIE

En raison de nouvelles constructions, 19 habitations de la rue de la PIETRIE doivent changer de numéro. Les plaques des nouveaux numéros et les formulaires de la poste pour le changement d'adresse seront remis aux habitants.

Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés les changements de numéros de voirie.

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SATESE

M. Le Maire présente au conseil les modifications des statuts du SATESE 37.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 6 décembre 2021, modifiés par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2022,

Vu la délibération n°2024-04 du SATESE 37, en date du 18 mars 2024, portant sur l'actualisation de ses statuts, Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Mr Le Président du SATESE 37, en date du 29 mars 2024,

Entendu le rapport de M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 18 mars 2024,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

POLICE D’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

La communauté de communes a demandé aux maires de se positionner sur l'affichage publicitaire.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents et représentés, contre le transfert de l'affichage publicitaire à la communauté de communes.

CARTE SCOLAIRE : RECIPROCITE ENTRE COMMUNES

Le Maire rappelle l'accord de réciprocité de la carte scolaire entre les écoles de la communauté de communes Gâtines-Racan.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement de l'accord pour une durée de 3 ans.

SUBVENTION A L’APE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE de verser une subvention à l'APE d'un montant de 235.00€ au titre de la location de la salle des 4 vents à l'occasion de la fête de l'école en juin 2023.

INFORMATION : COMPTE RENDU CONSEIL D’ECOLE DU 18 MARS 2023

Effectif connu à ce jour pour la rentrée 2024-2025 : 140 élèves

Investissement : 1 ordinateur portable, chaises, couchettes basses, 1 lit superposé, 1 matelas, 1 tableau numérique, une bibliothèque.

Activités : exercices de sécurité P.P.M.S (exercice de confinement), cross, après-midi jeux de société, projection de films d'animation.

Dates à retenir :

- Spectacle le mardi 11 juin dès 18h à la salle des 4 vents
- Fête de l'école le samedi 15 juin dès 12h

Il a été voté le maintien de la semaine à 4 jours pour une durée de 3 ans.

Mme Becker remercie les membres présents.

RETROCESSION DE VOIRIE

- **Clos Simone de Beauvoir** : Le Conseil Municipal, après réception des plans définitifs et après en avoir délibéré, ACCEPTE la rétrocession et AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION BATIMENTS DU 13 MAI

Mme Boille présente le compte-rendu de la commission bâtiments du 13 mai 2024 :

1. Choix de l'entreprise pour la climatisation de la Mairie :
 - SANICLIMAT : s'est déplacé mais n'a pas donné suite
 - DEVIS DALKIA : 9 500.00€ HT
 - DEVIS BUSSONNAIS : 7 063.46 HT (5 383.46€ HT + 1 680.00€ HT)

Le Conseil Municipal VOTE pour l'entreprise BUSSONNAIS à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Finalisation de l'ADAP :

Monsieur Clément de la société Excello propose à la mairie un accompagnement technique pour finaliser les dossiers accessibilité de la commune aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, VOTE la mise à jour de l'ensemble des plans ADAP et l'assistance pour un montant de 7 100.00€ HT.

INFORMATION : AVENANT N°3 VOIRIES-TRAVAUX RUE DU PETIT PUIITS

Mr Le Maire rappelle les travaux des rues du petit puits, du stade et du 11 novembre.

Des travaux supplémentaires devront être réalisés et faire l'objet d'un avenant n°3.

L'avenant correspondant sera délibéré lors du prochain conseil municipal.

INFORMATIONS

Elections européennes du 09 juin de 8h00 à 18h00

Composition du bureau de vote en cours

Démission de Mme Valérie Talotte le 06 avril

Refus de Manuel Barbosa de rejoindre le Conseil Municipal

Olympiades le 08 juin

Procès-verbal définitif d'abandon manifeste de la maison FRELON située au n°2 rue du stade. L'expropriation interviendra dans les délais légaux.

Le secrétaire de séance : Cécile BARRE

Le Maire,
J. DELIGNY